

www.cfecgc.org

Confédération Française de l'Encadrement-CGC

REGARDS CROISES SUR LA PROTECTION SOCIALE

Informations bi mensuelles N° 25 15 Septembre 2012



LES ANNONCES POUR LE PLFSS 2013

Marisol Touraine a annoncé la réintroduction de la notion de service public hospitalier dans la loi, supprimée par la loi HPST de 2009, afin de prendre en compte les spécificités des missions et des patients de l'hôpital public.

Cette mesure trouvera ses premières traductions concrètes dès le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2013.

La ministre souhaite voir pris en compte dans le PLFSS 2013 :

- La fin de la convergence tarifaire public-privé
- L'amélioration de la tarification à l'activité (T2A) pour développer la qualité des soins et la transparence du financement
- Le renforcement de l'accès aux soins d'urgence sur le territoire, par la création de SMUR et de « médecins correspondants du SAMU » pour concrétiser l'engagement de rendre accessibles pour chaque Français des soins d'urgence à moins de 30 minutes.

Elle a également confié à Edouard COUTY, conseiller maître à la Cour des Comptes, ancien directeur des hôpitaux, la responsabilité d'une concertation destinée à rétablir un « pacte de confiance pour l'hôpital », autour de 3 thématiques :

- Le service public hospitalier dans le système de soins (articulation avec la médecine de ville notamment)
- Le dialogue social à l'hôpital et la gestion des ressources humaines
- L'organisation et le fonctionnement internes de l'hôpital (gouvernance).

SOMMATRE

- P1:-Les annonces pour le PLFSS 2013
- P 2 : Bienvenue Madame la Ministre! - Amorce d'un nouveau dialogue
- P 3 : Rapport annuel de la Cour des comptes sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale
 - Analyse comparée des systèmes de protection sociale Français et Allemand
- P 4 : Regards sur les travaux du Haut Conseil de la famille nseils d'Administration des URSSAF régionales
 - Egalité Hommes/Femmes

EDITO

Aux petits soins...!

Tous nos gouvernants sont à notre chevet et aux petits soins...!

Le Président de la République, le 1er Ministre, la Ministre des affaires sociales et de la santé...

Projet de réforme pour relancer l'emploi...projet de réforme pour résorber le déficit de la dette publique et de la sécurité sociale...projet de réforme de l'accès aux soins...

Aux petits soins... mais les remèdes sont âpres...!

30 Milliards à trouver d'ici fin 2013!

Un effort de redressement qualifié du « plus important depuis trente ans » et annoncé comme équitablement réparti entre l'Etat, les entreprises et les particuliers.

De plus, après avoir relevé que les comptes de la sécurité sociale avaient dérapé (déficit estimé à 14,7 Mds€) la Cour des comptes boucle son rapport annuel en faisant ses recommandations.

Certes « il existe des marges de manœuvre substantielles à tous les niveaux, à dimension

d'efforts de grande ampleur mais en aucun cas hors de portée »...

Mais l'équité consiste t' elle à faire participer davantage nos ainées à la solidarité nationale ?

- suppression de l'abattement de 10% sur l'impôt sur le revenu
- suppression de l'exonération des majorations de pensions pour les parents de 3 enfants ou plus
- alignement du taux de CSG appliqué aux pensions de retraite sur celui des actifs
- suppression de l'exonération patronale des particuliers employeurs de plus de 70 ans...

Le nouveau chef de l'Etat s'était engagé à ne pas alourdir la charge des classes moyennes.

Où sont passées les promesses de campagne ?

Danièle KARNIEWICZ Secrétaire Nationale **Secteur Protection Sociale**





Bienvenue, Madame la Ministre!

Déclaration faite au conseil d'administration de la CNAF le 04 09 12 par Jean Yves DELANNOY chef de file CFE-CGC, lors de la visite de Dominique BERTINOTTI, Ministre déléguée auprès du Ministre des affaires sociales et de la santé chargée de la famille.



« Pour la CFE-CGC, une Nation qui investit sur la Famille, l'Enfance et la Jeunesse est une Nation qui a foi dans son avenir.

Pour notre confédération, la Politique Familiale demeure une priorité. La famille a plus que jamais un rôle fondamental à jouer, que ce soit dans le domaine social comme facteur de cohésion et de lien intergénérationnel ou dans le domaine économique comme facteur d'emploi, de consommation et de niveau de revenu.

La politique familiale du XXIème siècle doit conforter les principes qui ont présidé à son fondement : unité, universalité et généralisation, tout en s'imprégnant des aspirations nouvelles des familles et des évolutions socio économiques ...

Les principes que met en avant la CFE-CGC ont pour finalité essentielle de construire une politique familiale cohérente, globale et respectueuse tant du choix des familles que du droit de l'enfant et du jeune et ce, de la naissance jusqu'à son entrée dans la vie active.

La CFE-CGC est consciente que la crise que nous traversons nécessite des efforts partagés par tous. Cependant en ce qui concerne la politique familiale, les populations intermédiaires sont déjà largement exclues du droit à prestations du fait de l'exigence de conditions de ressources ; la crise ne doit donc pas servir de prétexte pour étendre encore davantage ces conditions de ressources.

Par ailleurs, la CFE-CGC refuse la baisse voire la suppression du quotient familial. Elle défend le quotient familial qui n'est en aucun cas un outil de redistribution verticale (cette redistribution est assurée notamment par l'impôt sur le revenu). C'est avant tout un outil de redistribution horizontale, qui vise à garantir un niveau de vie équivalent, à revenu équivalent, à deux familles avec ou sans enfants.

Dans le cadre de la recherche de nouvelles ressources à mobiliser, la CFE-CGC milite pour une remise à plat de l'assiette de financement de la protection sociale. Le financement de la branche famille ne doit pas nécessairement reposer sur des cotisations sociales mais pourrait être fiscalisé.

Cependant, la CFE-CGC y met comme exigence la protection de toutes les familles y compris les classes moyennes.

Enfin, pour les fonctionnaires, nous serons vigilants sur la remise en cause annoncée du mécanisme de calcul du supplément familial de traitement, réforme qui pénalisera l'ensemble des familles de cadres .»





Dominique BERTINOTTI, Ministre déléguée à la famille, a répondu aux différents intervenants en les rassurant sur l'importance que le gouvernement accorde à la politique familiale.

Elle a ciblé trois sujets pour lesquels il existe de fortes attentes des administrateurs comme des familles :

l'accueil de la petite enfance, la parentalité (aider les parents à être parents), la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Selon la Ministre, « une politique familiale ne peut se mesurer seulement aux aides financières, mais à la capacité à mettre en œuvre de nouveaux services ». C'est ce qu'elle a souhaité à propos de la prochaine Convention d'objectif et de gestion à passer entre la CNAF et l'Etat.

Sur le financement de la sécurité sociale, la trajectoire implique de réfléchir à comment financer la branche famille. La simplification administrative constitue également un axe de travail. La Ministre a conclu sur la nécessité de revoir par ailleurs les conditions de travail du personnel des organismes notamment à l'accueil du public.



RAPPORT ANNUEL DE LA COUR DES COMPTES SUR L'APPLICATION DES LOIS DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE

Dans son rapport 2012, la Cour des comptes porte un regard sévère sur les résultats atteint par la sécurité sociale :

Les comptes sociaux sont durablement déséquilibrés et exigent un effort de grande ampleur

Le déficit du régime général et du fonds de solidarité vieillesse a amorcé un repli en 2011 mais il demeure très élevé en dépit du respect de l'ONDAM pour la deuxième année consécutive. A moins 20,9 Mds€, il représente plus du double de celui des années 2007-2008.

Pour 2012, et les années suivantes, malgré les nouvelles recettes votées cet été, la trajectoire de réduction des déficits marque le pas, avec un déficit du régime général supérieur de près de 1 Mds€ aux prévisions et la nécessité de prévoir une nouvelle reprise de dette au titre des déficits des branches maladies et famille qui devraient atteindre plus de 9Mds€. Près de 60 Mds€ de dettes sociales pourraient s'accumuler d'ici la fin de la décennie, en plus de 62Mds€ que le loi a déjà prévu de transférer à la CADES au titre de la branche vieillesse et du FSV de 2011 à 2018.

Les réformes d'organisation et de structure mises en œuvre pour contribuer à l'équilibre des finances sociales ont eu des effets peu assurés

Le financement de la sécurité sociale par des impôts et taxes affectées représente 12% des recettes du régime de base, et constituent à côté des cotisations sociales et de la CSG, le troisième pilier des ressources. Une réflexion d'ensemble est nécessaire pour clarifier la place de cet agrégat.

La reforme des régimes spéciaux de retraite de la SNCF et de la RATP a engendré un surcout élevé pour les entreprises avec un impact très limité sur l'équilibre financier des régimes.

Les ARS nécessitent des moyens adaptés à la pleine réussite de leurs missions notamment celle concernant l'amélioration du fonctionnement.

Il existe de multiples leviers d'optimisation du système de soins

- Prise en charge par l'assurance maladie des cotisations des professionnels libéraux plus activement mise au service d'une meilleur répartition des professions de santé et d'une limitation des dépassements d'honoraires
- Accroissement du rôle de l'ordre national des médecins dans le contrôle de la déontologie et du respect du « tact et de la mesure » dans la détermination des honoraires
- Economie en matière de transport des patients estimée à 450Mds€ par an soit 13% d'une dépense en progression soutenue
- Amélioration des conditions de certification des établissements de santé par la Haute autorité de santé

La solidarité à l'égard des retraités et des familles est à faire évoluer

Le minimum vieillesse conserve un rôle essentiel pour limiter le taux de pauvreté des retraité les plus modestes. Cela rend impératif de mettre fin au déséquilibre structurel du fonds de solidarité vieillesse qui en assure le financement.

La population retraitée s'avère aujourd'hui sous l'angle financier dans une situation globale en moyenne légèrement plus favorable que celle des actifs et notamment les plus jeunes. Il faut reconsidérer certaines niches fiscales dont ils bénéficient en préservant la situation des plus fragiles.

Des économies à dégager dans la gestion de la sécurité sociale

Ces économies sont à trouver dans la gestion des systèmes d'information de la branche famille et dans la simplification accrue de la gestion des IJ et le renforcement des contrôles par la branche assurance maladie.

ANALYSE COMPAREE DU SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE FRANCAIS ET ALLEMAND

PARTICULARITE DU SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE ALLEMAND Au-delà d'un revenu de 4050 € brut par mois, un citoyen peut se désaffilier de la sécurité sociale pour choisir une assurance privée : près de 9 millions de personnes ont fait ce choix !

Dans un document de travail d'août 2012, la direction générale du Trésor s'est livrée à une analyse comparée des systèmes de protection sociale en France et en Allemagne autour de 9 thématiques : le financement de la protection sociale, l'assurance maladie, l'assurance des soins de longue durée, la politique familiale, la pauvreté et les minima sociaux, le système de retraites, les dispositifs d'épargne retraite, les politiques de l'emploi et le chômage partiel.

Il en ressort que le système socio-fiscal protège mieux en France contre le risque de pauvreté (13,3 % en France contre 15,6 % en Allemagne en 2009), essentiellement grâce au système de prélèvements et de protection sociale. Les taux de pauvreté avant transferts socio-fiscaux sont comparables (autour de 24 % dans les deux pays). France et Allemagne consacrent à la politique familiale une part comparable de leur budget, mais la France se singularise par une natalité nettement plus dynamique et un taux d'emploi des mères bien plus élevé.

En revanche, le système allemand apparaît par certains aspects plus simple, à la fois dans sa gouvernance (avec notamment un système généralisé de retraite par point), dans la lisibilité des dispositifs, et dans ses modalités de fonctionnement (par exemple, la prise en charge des personnes handicapées et dépendantes). Les moyens alloués à l'accompagnement et au suivi des demandeurs d'emploi sont plus importants en Allemagne tandis que l'indemnisation du chômage est plus faible. Enfin, le pilotage financier est plus exigeant en Allemagne (obligation d'équilibre de l'assurance maladie, régulation de l'offre de soins, non indexation de certaines prestations).



REGARDS SUR LES TRAVAUX DU HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE



Le 27 juin, Dominique BERTINOTTI, Ministre déléguée chargée de la famille, a saisi le Haut Conseil de la famille de la question de la « diversité de l'offre et les dispari-

tés d'accès en matière de service d'accueil de la petite enfance et de service d'accueil ou de loisir pour les enfants et adolescents autour du temps scolaire »

Sur la base d'un état des lieux, le Haut Conseil de la famille qui tient sa séance de rentré le 13 septembre, formulera des propositions et des pistes de réformes.

Les champs concernés par cette étude couvrent :

- L'accueil individuel et collectif des jeunes enfants de moins de six ans
- L'accueil périscolaire et extra scolaire
- Les vacances et loisirs des enfants et adolescents
- La diversité de l'offre mais également les disparités d'efforts financiers des familles

CONSEILS D 'ADMINISTRATION DES URSSAF REGIONALES

La branche recouvrement a engagé une modification profonde de son réseau avec pour objectif ambitieux la création des conditions optimales des métiers du recouvrement. Cette démarche constitue l'un des axes de la COG de l' ACOSS pour la période 2010-2013.

Les URSSAF D'Auvergne, des Pays-de-la-Loire et de Midi Pyrénées font partie de ce nouveau paysage depuis le 1er janvier 2012.

La deuxième étape de cette réorganisation intervient le 1er janvier 2013 avec la création de 12 nouvelles URSSAF dans les régions d'Alsace, Aquitaine, Basse Normandie, Bretagne, Champagne Ardenne, Ile de France, Languedoc Roussillon, Limousin, Lorraine, Nord Pas de Calais, Picardie, Poitou-Charentes et la suppression concomitante de 40 URSSAF départementales.

Les conseils d'administration de ces nouveaux organismes doivent être mis en place et la CFE-CGC y a bien entendu sa place.

La date limite de transmission des désignations de nos représentants à la Direction de la sécurité sociale est fixée au 15 Octobre prochain :

1 Titulaire et 1 Suppléant.

Les Unions Régionales concernées ont reçu un courrier électronique (SU N° 2011 du 04 09 12) les invitant à désigner leurs représentants.

Les propositions de candidatures ainsi que les pièces justificatives sont à retourner par courrier postal au secteur Protection Sociale de la Confédération impérativement pour le :



VENDREDI 5 OCTOBRE au plus tard

EGALITE HOMMES/FEMMES



www.jesuistop.fr =

Sujet d'actualité, au cœur de tous les débats médiatiques, économiques, politiques... l'égalité est-elle un objectif illusoire ou une réalité que les femmes ne parviennent que douloureusement à atteindre ? Est-elle facilement instaurée au sein des entreprises ? Comment est-elle vécue par celles qui sont directement concernées ? A quoi les femmes doivent-elles faire face pour équilibrer vie de famille et vie professionnelle ?

Véritable pièce sociologique, Je suis Top! de Blandine Métayer fait le constat des rouages de notre société et donne un aperçu saisissant de la vie des femmes en entreprise. L'objectif? Ouvrir le dialogue sans incriminer, mettre en lumière les disparités et les inégalités existantes entre hommes et femmes, pointer du doigt les stéréotypes (des deux côtés), affaiblir le sexisme ordinaire, encore ancré dans les codes de l'entreprise, et montrer le chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre une réelle égalité femme-homme...

Blandine Métayer revient du 24 septembre 2012 jusqu'au 30 avril 2013 avec Je Suis Top! les lundis et mardis à 20h au théâtre de l'Archipel à Paris, pour le plus grand plaisir de ceux qui ne connaissent pas encore l'histoire personnelle et professionnelle de Catherine Boissard, « Top manager » qui est parvenue à percer le plafond de verre... Et parce que les hommes sont (aussi) concernés, elle propose aux femmes de les inviter. L'occasion pour les hommes de se glisser dans la peau d'une femme le temps d'une soirée et de découvrir l'égalité sous un nouvel angle!

Téléphone : 01 55 30 12 17 Télécopie : 01 55 30 13 96

Messagerie: patricia.brouard@cfecgc.fr